

Lutter contre les pesticides : l'arrêté est signé

C'était un engagement de campagne : faire un geste écologique fort en faveur de la biodiversité et de l'environnement. Un arrêté "anti-pesticide" a été pris par la Ville à l'occasion de la Semaine européenne du développement durable.



Principe de cet arrêté : les "pesticides chimiques", dits aussi "de synthèse", répandus ou diffusés au-delà du terrain auquel ils sont destinés sont considérés comme des déchets. À ce titre, leur utilisateur a l'obligation de les éliminer. **Il s'agit de favoriser le bio et l'utilisation de pesticides d'origine naturelle** pour tendre vers l'objectif de l'agriculture biologique : **le respect de l'environnement et de la biodiversité**. Le bio impose donc de limiter les traitements au maximum et de ne les utiliser qu'en dernier recours. Avec cet arrêté, Villeparisis rejoint les quelque 120 communes du Collectif des maires anti-pesticides engagés pour la préservation de la santé des citoyens.

"La lutte contre l'extinction massive des espèces est l'une des grandes motivations de mon engagement. L'arrêté anti-pesticides a un impact aussi important que les circulations douces sur notre santé : c'est l'air que nous respirons qui est en jeu", estime Philippe Le Clerre, adjoint au maire chargé de l'Environnement, des Mobilités douces, de l'Énergie et des Déchets.

La Ville a par ailleurs reçu du Département le 29 septembre le trophée Zéro Phyt'Eau 2021 pour ses actions de lutte contre la pollution de l'eau par les pesticides.





Documents

[Arrêté portant obligation d'élimination des déchets provenant de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques ou de pesticide](#)